

Non à la sélection à l'université !

Pour l'égalité d'accès au service public de l'enseignement supérieur

16 novembre 2021

Depuis 2007, la CGT FERC Sup dénonce sans faiblir la succession de lois restructurant l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur le modèle initial de la Loi Autonomie et Responsabilité des Universités (LRU-Pécresse 2007, LRU-Fioraso 2013, LRU-Vidal 2018). Ces restructurations conduisent lentement mais sûrement à la marchandisation de l'enseignement supérieur, dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'étudiant-es (de 2,3 millions d'étudiant-es en 2010 à 2,8 millions en 2020) et d'une baisse importante des recrutements d'enseignant-es – chercheur-ses (-48 % de postes ouverts depuis 2010).

Ainsi, depuis des années, l'égalité d'accès au service public de l'ESR, dans la filière de son choix, n'est plus garantie, que ce soit pour l'accès à la licence ou au master. Confronté.e.s à la multiplicité des refus, à la proposition de poursuites d'études sans rapport avec leurs études précédentes, ou à la nécessité de déménager vers une région lointaine, un nombre croissant d'étudiant.e.s renoncent à leurs études.

Après avoir organisé la pénurie dans le secteur par une politique d'austérité budgétaire violente et radicale, l'État met en place des mécanismes et des outils d'inscriptions de plus en plus compliqués, opaques et surtout profondément injustes. C'est ainsi qu'après APB (Admission Post-Bac), le ministère de l'ESR a mis en place ParcoursSup pour contrôler, et de fait limiter, l'accès en licence.

En 2016 (sous la présidence Hollande), l'État avait appliqué cette politique restrictive à l'accès aux masters, par décret. La CGT FERC Sup a été une des trop rares organisations à dénoncer à l'époque ce décret, en anticipant les effets pervers que subissent aujourd'hui des milliers d'étudiant-es, privés du droit de continuer leurs études supérieures. Elle dénonçait l'hypocrisie d'un décret qui entendait « étendre » la sélection à l'entrée en Master, et la vacuité du « droit à la poursuite d'études » contenu dans ce décret, qu'elle jugeait inapplicable. Encore une fois, hélas, les faits nous ont donné raison...

Pire encore, à cette politique visant à transformer l'inscription dans l'enseignement supérieur en parcours du combattant, s'ajoute une politique d'augmentation des droits d'inscription. Pour les étudiants étrangers non-européens d'abord, qui doivent s'acquitter de droits d'inscription allant de 2770 € / an (licence) à 3770 € / an (master et au-delà), au lieu de 170 et 243 € respectivement.

Mais également pour tous les étudiants, s'agissant d'un nombre grandissant d'écoles d'ingénieur-es publiques. Ainsi, les écoles Centrales et les écoles des Mines facturent depuis 2018 des droits de 2500 € / an au lieu de 601 € jusqu'ici. C'est maintenant au tour des INSA (Institut National des Sciences Appliquées), qui elles aussi veulent multiplier par cinq leurs droits d'inscription à la rentrée 2022 !

C'est pourquoi la CGT FERC Sup demande au gouvernement de revenir à la lettre et à l'esprit de l'article 13 du préambule de la constitution de 1946 : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* »

La CGT FERC Sup demande en particulier à la ministre de prendre les décisions urgentes afin de sortir les milliers d'étudiants sans masters de l'impasse où ils se trouvent en ouvrant immédiatement les places nécessaires pour répondre à leurs demandes. Elle lui demande également de sortir de l'opacité et du mensonge, en publiant le nombre des étudiant-es sans licence, sans master, par université et par grade, ainsi que le nombre de recours déposés et les réponses qui ont été apportées (ou non).

Elle soutient tous les étudiants dans leur lutte pour une place à l'Université dans la filière de leur choix.

Au-delà de cette indispensable transparence qu'un gouvernement doit à ses citoyens, la FERC Sup demande d'arrêter cette course à l'explosion des droits d'inscription. Elle réitère ses exigences d'accorder enfin les moyens aux universités pour leur permettre d'accueillir correctement tous leurs étudiant-es, dans des conditions de vie et d'étude dignes, afin qu'ils puissent mener à leur terme leurs études supérieures.

